

Stratégie d'investissement responsable de la Fondation du Grand Montréal



Fondation du Grand Montréal

Table des matières

02

Principes généraux

03

Intégration des facteurs ESG

04

Investissement socialement responsable

05

Investissement d'impact

06

Risques liés aux changements climatiques

07

Exercice des droits de vote et engagement actionnarial

08

Stratégie de placement, implantation et reddition de compte

Le présent document présente un résumé de la stratégie d'investissement responsable intégrée à la politique de placement de la Fondation du Grand Montréal (FGM). En cas de différence, le texte de la politique de placement représente la position officielle de la FGM.

Principes généraux

1. L'inclusion d'une approche d'investissement responsable se veut un complément à l'approche de gestion globale et traditionnelle du risque de placement, alignant les valeurs de l'organisation et l'impact positif qu'elle veut apporter auprès de la communauté montréalaise, tout en reconnaissant l'importance des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

2. La FGM reconnaît que les enjeux ESG peuvent avoir un impact important sur le ratio risque-rendement du portefeuille. La FGM entend ainsi se doter d'une gestion plus active de ces enjeux afin de préserver la valeur de ses investissements à long terme et protéger la capacité de la FGM à augmenter ses contributions à la communauté.

3. L'identification, le suivi et l'intégration de critères d'investissement responsable à même la gestion du portefeuille de la FGM, mèneront à de nouvelles opportunités d'investissements qui contribueront à l'atteinte de nos objectifs tout en soutenant les efforts qui sont mis de l'avant afin de répondre aux défis mondiaux les plus pressants.

4. La diversité, l'équité et l'inclusion sont au cœur de nos valeurs et de notre mission, et nous croyons qu'elles génèrent de meilleures idées et de meilleurs résultats d'investissement à long terme.

5. Nous croyons aux pratiques d'investissement et d'actionnariat actif qui sont alignées sur le Pacte mondial des Nations Unies sur les droits de la personne et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à travers le monde, avec un accent particulier sur la réconciliation et le respect des droits des peuples autochtones au Canada.

6. Nous croyons que nos objectifs d'investissement et notre mission sont également mieux remplis s'ils sont compatibles avec l'atteinte d'un objectif de carboneutralité d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris sur le climat.

Intégration des facteurs ESG

Nous sommes convaincus que la gestion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance passe par l'intégration de facteurs ESG à tous les niveaux du processus de placement et par un actionariat actif. Nous nous efforcerons de rester à jour sur les meilleures pratiques et de les appliquer.

Nous encouragerons l'intégration des facteurs ESG dans toutes les classes d'actifs, y compris les actions publiques, les titres à revenu fixe et les titres de marchés privés. Nous reconnaissons que le degré de pertinence, ou de matérialité, varie, tout comme l'état actuel de l'intégration ESG selon la stratégie et la classe d'actifs. Nous encouragerons également les gestionnaires à adopter les meilleures pratiques d'intégration des facteurs ESG, telles que recommandées par l'initiative PRI.

À condition que les objectifs d'investissement relatifs au risque et au rendement soient atteints, nos objectifs en termes d'intégration des facteurs ESG sont les suivants :

- Intégrer des critères ESG dans l'identification et la sélection des investissements pour l'ensemble du portefeuille de la Fondation d'ici 2024.
- Mettre en place un portefeuille d'investissements regroupant des gestionnaires de haute qualité en termes de cotes ESG.





Investissement socialement responsable

Nous reconnaissons les opportunités potentielles d'une transition vers une économie sobre en carbone et la nécessité d'atteindre les Objectifs de développement durable, tout en créant un monde plus juste et plus équitable.

Afin de maintenir une cohérence avec les projets qui sont au cœur de la FGM, nous nous engageons à :

- Évaluer les gestionnaires sur leurs pratiques de surveillance et d'actionnariat actif à l'égard des sociétés dans lesquelles nous investissons, et ce, en ce qui a trait à toute infraction au Pacte mondial des Nations Unies sur les droits de la personne et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP).
- Promouvoir les meilleures pratiques parmi nos gestionnaires et les sociétés dans lesquelles nous investissons en matière de respect des droits de la personne et des peuples autochtones, de réconciliation, de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion sous toutes ses formes.
- Encourager la FGM et ses gestionnaires d'actifs à communiquer de manière harmonieuse les renseignements relatifs à l'intégration ou la non-intégration des risques environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance à même le portefeuille, et ainsi offrir à ses donatrices et à ses donateurs une nouvelle transparence répondant à leurs attentes.
- Exclure, dans le cadre de la sélection de nos gestionnaires d'actifs, toute activité économique qui va à l'encontre des valeurs de la FGM, notamment les secteurs liés aux armes et au contenu pour adultes, et s'engager à réduire, dans un délai raisonnable, nos investissements dans les sociétés directement impliquées dans les secteurs du charbon, des jeux de hasard et du tabac.



Investissement d'impact

Le marché de l'investissement d'impact offre aux investisseurs des opportunités diverses et viables pour faire progresser les solutions sociales et environnementales grâce à des investissements qui produisent également des rendements financiers. L'investissement d'impact représente une nouvelle classe d'actif, qui s'apparente davantage à des investissements directs. Ce type d'investissement pourrait sous certaines conditions, notamment réglementaires, venir appuyer la mission de la FGM dans des thématiques d'impact tel que :

- Soutien à l'émergence et au développement de gestionnaires locaux.
- Développement économique de la collectivité : investissements dans les initiatives communautaires, comme le logement abordable et l'entrepreneuriat autochtone ou social.
- Développement et déploiement de solutions appuyant la transition vers une économie à faibles émissions de carbone prospère et résiliente.
- Supporter les organisations dotées de solides politiques en matière de justice, de diversité, d'équité et d'inclusion, dont les produits et services bénéficient à certains groupes de la population.
- Opportunités d'investissement en appui aux Objectifs de développement durable des Nations Unies.

La FGM reconnaît que l'investissement d'impact est un secteur en émergence et que les outils financiers permettant ces investissements sont présentement peu nombreux. Dans la mesure où de nouvelles opportunités permettant à la FGM d'envisager ce type d'investissement verraient le jour au cours des prochaines années, nous réorienterons une partie de nos allocations vers ces stratégies.

La FGM reconnaît également que les critères de performance d'investissement à impact pourraient être différents (par exemple des critères sociaux ou environnementaux) de ceux du Fonds et, en conséquence, avoir un profil de risque-rendement sous-optimal lorsque seuls les critères financiers de performance sont pris en compte.

La FGM s'engage à réaliser un premier investissement d'impact d'ici la fin de l'année 2023. Suite à ce premier investissement, et sur un horizon de 5 ans, la FGM évaluera l'opportunité d'investir des sommes additionnelles à même ce créneau jusqu'à la hauteur de 5% des actifs de la FGM. Cette approche permettra à la FGM d'évaluer ses capacités à effectuer et gérer ce genre d'investissement ainsi qu'établir des cibles intermédiaires en matière d'allocation de portefeuille et d'échéancier.

Risques liés aux changements climatiques

La FGM reconnaît le consensus scientifique sur le réchauffement climatique et les risques matériels physiques et de transition qui en découlent, et reconnaît que ces risques peuvent se retrouver au sein des placements de la FGM. Afin de mieux gérer ces risques, nous nous engageons à :

- Identifier et évaluer les risques liés au changement climatique au sein du portefeuille de façon périodique dans le but de gérer le risque et d'améliorer les rendements en fonction du risque à long terme. Cela comprend la mise en place d'un plan de transition climatique afin d'atteindre notre objectif de carboneutralité d'ici 2050 et notre objectif intermédiaire de réduction de 45% des émissions de carbone du portefeuille d'ici 2030.
- Évaluer et surveiller les gestionnaires externes quant à leurs stratégies et leurs pratiques en matière de gestion des risques et opportunités liés au changement climatique.
- Encourager les gestionnaires à adopter les meilleures pratiques telles que recommandées par la Task Force on Climate-related financial Disclosure (TCFD), et plus particulièrement encourager la divulgation et la transparence des plans et des mesures climatiques (telles que les empreintes carbone).
- Faire évoluer notre propre gouvernance, notre supervision et nos rapports périodiques sur nos plans de transition climatique et notre progression vers notre objectif de carboneutralité.

Exercice des droits de vote et engagement actionnarial

Nous croyons que la pratique d'actionnariat actif (principalement par la surveillance des pratiques de vote et des activités d'engagement actionnarial des gestionnaires externes) contribue à des rendements ajustés en fonction du risque à long terme tout en favorisant un changement positif dans les pratiques des sociétés et du marché en général, tant sur le plan environnemental, social et que de la gouvernance.

Dans la mesure où nos investissements représentent des unités de fonds, l'exercice des droits de vote afférents aux titres détenus par le Fonds est délégué aux gestionnaires du portefeuille du Fonds qui s'acquitteront de cette responsabilité dans la perspective du respect des objectifs de la Politique de placement.

Nous informerons, pour ce faire, nos gestionnaires de nos convictions et de nos politiques en matière d'investissement responsable. Nous pourrions discuter périodiquement avec eux dans le but de mieux comprendre comment ils abordent les enjeux importants pour la FGM.

Nous surveillerons les activités des gestionnaires, notamment la manière dont ils exercent leurs droits de vote et échangent avec les entreprises sur les enjeux ESG. Les gestionnaires du portefeuille devront toutefois aviser le Comité des Placements et le GEI à chaque fois qu'un vote porte sur une question à caractère exceptionnel.

La FGM pourra se doter d'une politique en matière d'exercice des droits de vote et en faire part aux gestionnaires et gestionnaires sous-jacents. Lorsqu'elle le jugera opportun, la FGM et le comité des Placements travailleront en collaboration avec d'autres investisseurs institutionnels et différents réseaux dans le cadre de discussions sur des enjeux ESG ou pour promouvoir l'évolution des meilleures pratiques.

Stratégie de placement, implantation et reddition de compte

La FGM a délégué, au gestionnaire externe des investissements (GEI), la mise en œuvre des stratégies de placement du Fonds ainsi que l'implantation de l'approche d'investissement responsable, telle que définie dans la présente politique.



En accordant ce pouvoir discrétionnaire, la FGM s'attend à ce que le GEI :

- Évalue et rend compte de la manière dont chaque gestionnaire de portefeuille sous-jacent intègre les facteurs ESG dans leur processus d'investissement et vise à ce qu'ils réalisent des progrès en la matière au fil du temps.
- Évalue les risques et les opportunités liés aux enjeux ESG lorsqu'ils sélectionnent des gestionnaires d'investissement et construisent des portefeuilles.
- Évalue les risques et les opportunités liés au changement climatique au sein du portefeuille et intègre ces connaissances au moment de construire des portefeuilles ou de proposer des scénarios d'investissement.
- Rende compte de son approche en matière de changement climatique conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat (TCFD) une fois par année; et
- Rende compte de son approche en matière d'actionnariat actif y compris en ce qui a trait à l'exercice des droits de vote et aux activités d'engagement actionnarial des gestionnaires sous-jacents, une fois par année.

La FGM accorde une grande importance à la transparence et la production de rapports pertinents et encourage les meilleures pratiques dans ce domaine, comme la production de rapports de transparence selon les PRI ou autres mesures de divulgation. À ce titre, elle évalue la manière dont les facteurs ESG et d'engagement sont intégrés au processus du gestionnaire et en effectue le suivi au minimum une fois par année.

La FGM fera rapport annuellement sur la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement responsable.

Contacts :

Karel Mayrand

Président-directeur général

514 866-0808 poste 101

karel.mayrand@fgmtl.org

Lise Charbonneau, CPA, CA

Vice-présidente, Administration, finance et placements

514 866-0808 poste 105

lise.charbonneau@fgmtl.org



Fondation du Grand Montréal

505, boul. René-Lévesque Ouest,

bureau 1000

Montréal, Québec H2Z 1Y7

fgmtl.org